

**ETA BALLELIO**

136 côte du Bourg

82110 TRÉJOULS

FRANCE

jn-ballesio@orange.fr

N° agrément application phytos: 8200006

N° TVA Intracommunautaire : FR14837913193

N° SIRET : 83791319300012

Code NAF : 01.61Z

Benoit MIRC

Bonneval

82150 MONTAIGU-DE-QUERCY

Le mercredi 10 décembre 2025

FACTURE N° 25-12-125

Désignation	Quantité	Unité	PU Vente	TVA	Montant HT
Binage Sorgho	5,00	HA	43,00 €	5,50	215,00 €
Moisson Orge	6,80	HA	105,00 €	5,50	714,00 €
Moisson Blé	17,40	HA	105,00 €	5,50	1 827,00 €
Moisson Tournesol	8,40	HA	105,00 €	5,50	882,00 €
Moisson Sorgho	5,50	HA	105,00 €	5,50	577,50 €
Moisson Soja	9,80	HA	105,00 €	5,50	1 029,00 €

Conditions de paiement :

- 100 % soit 5 532,95 € à payer le :
10/12/2025 (à réception).

Total HT	5 244,50 €
TVA (5.50 %)	288,45 €
Total TTC	5 532,95 €

Coordonnées bancaires : BP OCCITANE CASTELNAU

IBAN : FR76 1780 7008 4015 5210 1107 632

BIC/SWIFT : CCBPFRPPTLS

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.